

Saint Laurent le 24 Mai 2016

## Communiqué de presse

### L'éléphant attaque le moustique

#### *La multinationale Scotts, fabricante de pesticides, attaque un petit distributeur de « Purin d'Ortie »*

Les lobbies de l'agrochimie ne supportent toujours pas l'autonomie des paysans et des jardiniers : à peine le décret du ministère de l'agriculture en date du 27 avril<sup>1</sup> autorisant enfin les PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes du domaine public type purin d'ortie...) est-il publié que le géant Scotts<sup>2</sup> fait immédiatement pression sur un petit distributeur de purin d'ortie, la société DCM<sup>3</sup>.

Le 9 mai, moins de 2 semaines après la parution du décret, la multinationale Scotts dont l'activité est : « *Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques (2020Z)*<sup>4</sup> » adresse un courrier menaçant à DCM. (Document en pièce jointe)

Les pratiques du distributeur sont pourtant parfaitement légales puisque la loi lui donne jusqu'à un an pour une mise en conformité avec le nouveau décret du 27 avril 2016 (cf. analyse juridique en annexe...)

Ainsi, non contente que la nouvelle loi, pour son profit, prive le consommateur des informations relatives aux effets curatifs des biostimulants, Scotts veut imposer sa propre loi et se lance dans la chasse aux sorcières avec menaces à la clef.

Nous dénonçons avec vigueur cette tentative de confiscation de savoirs qui relèvent du domaine public. L'attitude de la société Scotts, porte drapeau des lobbies de l'agrochimie dans le cas présent, démontre une volonté inacceptable de bloquer les alternatives attendues et réclamées par une part grandissante de la société.

Le lobby des pesticides ne parvient plus à faire croire à l'opinion que ses produits très toxiques sont indispensables, efficaces et sans danger pour l'utilisateur et le consommateur et est prêt à tout pour défendre son scandaleux monopole de protection des plantes.

Cette volonté de museler la communication sur les effets des alternatives pour accompagner les plantes ne fait que renforcer nos convictions que ce lobby est puissant mais pas indéboulonnable si nous refusons son dictat.

---

<sup>1</sup>Décret n° 2016-532 du 27 avril 2016 relatif à la procédure d'autorisation des substances naturelles à usage biostimulant.

<sup>2</sup>« Le géant américain Scotts, l'un des plus importants producteurs mondiaux de produits de traitement et de nutrition pour le jardin, (...) commercialisés sous les marques Scotts (Fertiligène, KB, Substral et Miracle-Gro) ». <http://www.seinari.fr/portrait/1883/scotts-france.html>

<sup>3</sup><http://www.dcm-info.be/fr/hobby>

<sup>4</sup><http://www.societe.com/societe/scotts-france-sas-446720427.html>